

K.J.

BURKINA FASO

=====

/ _A PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

=====

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION

=====

PRESIDENCE DU FASO

=====

/ () ECRET N° 85-529/CNR/PRES/MEF-SN

portant création de Garderies
Populaires.

Visa cf no 5068
29/08/85

/ _E PRESIDENT DU FASO,

- (/U la Proclamation du 4 Août 1983 ;
- (/U l'Ordonnance n° 83-001/CNR du 4 Août 1983, portant création du Conseil National de la Révolution ;
- (/U le Décret n° 85-415/CNR/PRES du 12 Août 1985, portant dissolution du Gouvernement du Burkina Faso ;
- (/U le Décret, n° 85-416/CNR/PRES du 12 Août 1985, portant nomination des Coordonnateurs du Faso ;
- (/U le Décret n° 84-498/CNR/PRES/MEF-SN du 30 Novembre 1984, portant organisation du ministère de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale ;
- / _e Conseil des Coordonnateurs Généraux du Faso en sa séance du 29 Août 1985 ;

/ () E C R E T E

ARTICLE 1ER. - Il est créé une structure populaire d'encadrement et d'éducation des enfants d'âge préscolaire, par l'ouverture de garderies populaires sur toute l'étendue du territoire national (régularisation).

ARTICLE 2. - Les garderies populaires ont pour objectif de résoudre les problèmes de garde, de protection sociale, et d'éducation de la petite enfance d'âge préscolaire.

ARTICLE 3. - Les garderies populaires sont placées sous la tutelle du ministère de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale.

ARTICLE 4. - Les garderies populaires se caractérisent par la participation effective des populations, à leur implantation, à leur gestion et à leur fonctionnement.

.../...

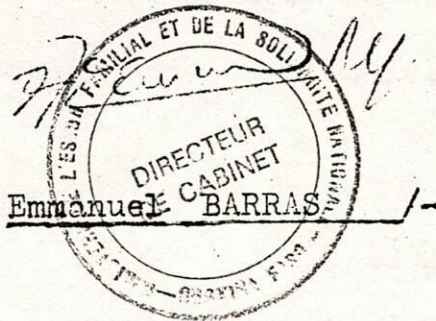
ARTICLE 5. - Un règlement intérieur définit le mode d'organisation, de fonctionnement et de gestion des garderies populaires.

ARTICLE 6. - Le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale, et le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 29 août 1985

PAR LE PRESIDENT DU FASO :

Le Directeur de Cabinet du Ministère
de l'Essor Familial et de la Soli-
darité Nationale.



Capitaine Thomas SANKARA /

Le Secrétaire Général du ministère
de l'Education Nationale

SANOU Daba Adrien